



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**ARRÊTÉ R35/2021 FIXANT LES BINÔMES
DE CANDIDATS ET DE LEURS REMPLACANTS
POUR LE 1ER TOUR DE SCRUTIN DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021**

La Préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral;

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire;

Arrête

Article 1 : la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée, pour le 1^{er} tour de scrutin des élections départementales le 20 juin 2021, dans le département de la Loire, est arrêtée conformément aux états qui figurent en annexe.

Article 2 : le secrétaire général de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, dès sa réception, par les soins du maire sur les emplacements habituellement réservés à l'affichage officiel et, le jour du scrutin, dans les bureaux de vote.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Fait à Saint-Etienne, le 06 MAI 2021

pour la préfète
et par délégation
le secrétaire général

Thomas MICHAUD